……Les aides CTU ont permis d’opter pour un approvisionnement en bois bocager et en bois issu des boisements de châtaigniers, plus coûteux en collecte. La totalité de l’approvisionnement se fait en plaquettes bocagères/forestières pour éviter la concurrence avec des « déchets industriels » et être totalement autonome.Lors des premières réunions sur l’approvisionnement, étaient présents le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), la Chambre d’Agriculture, la CUMA locale.. Les responsables de CUMA ont été moteurs pour inciter les agriculteurs à s’investir dans la filière.
La commune n’est pas soumise à la procédure d’appel d’offre car elle se situe en dessous du seuil. La gestion se fait en direct. Les fournisseurs de l’année précédente reçoivent un courrier et sont conviés à une réunion en novembre pour savoir s’ils fourniront et quelle sera la quantité fournie. Un contrat d’engagement est établit entre le fournisseur et la Communauté de Communes de Pouzauges qui gère l’approvisionnement. La commune achète la plaquette à 60 € HT/Tonne verte livrée après déchiquetage ou à 100 € HT/Tonne sèche si l’agriculteur stocke chez lui. A noter qu’il y a une unité de prix entre Le Boupère, Les Herbiers et Saint-Pierre du Chemin de part la proximité des chaudières.

N.B. : La collectivité utilise le bois issu de l’entretien des voiries en tant que paillage. Les plaquettes ne proviennent pas de coupes rases sauf exception et avec l'assurance de replantation. La commune réalise tous les ans des plantations de haies, orientées pour la production de bois tout en considérant les autres fonctionnalités de la haie. L’apport de conseils est nécessaire pour se réapproprier des savoir-faire. Pour les intervenants, les savoir-faire vont revenir s’il y a un intérêt économique à exploiter la haie. L’entretien permet de maintenir et pérenniser le bocage. Pour contrecarrer les remarques de surexploitation, des portes ouvertes ont été organisées afin de montrer qu'il est nécessaire d'entretenir régulièrement le bois. De plus, l’entretien du bocage se fait en local et est donc générateur d’emplois. La CUMA organise le déchiquetage depuis 2002. Concernant l’organisation des chantiers, des règles strictes ont été mises en place. La CUMA a établi et distribue une fiche de consignes. Le déchiquetage se fait sur un terrain portant et doit avoir lieu idéalement 2 mois après l’abattage, lorsque les feuilles sont tombées. Ne mettre que les cimes n’est pas rentable et ne produit pas de la bonne plaquette. Il n’y a jamais eu de refus de chantiers mal préparés mais des avertissements.